

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 9 février 2011 portant désignation des
membres du Comité de pilotage dans le cadre du
programme cancer colorectal**

A.Gt 15-03-2011

M.B. 14-04-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2008 relatif au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie numérique en Communauté française, tel que modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, l'article 6/1;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 2011 portant désignation des membres du Comité de pilotage dans le cadre du programme du cancer colorectal;

Considérant les candidatures proposées par les catégories visées;

Considérant la proposition formulée par la Société scientifique de médecine générale, désignant un deuxième représentant;

Considérant la proposition formulée par la Fondation du Registre du cancer, désignant Mme Annemie Haelens en remplacement de Mme Françoise Renard,

Arrête :

Article unique. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 2011 portant désignation des membres du Comité de pilotage dans le cadre du programme cancer colorectal,

« 4° en qualité de représentants des médecins généralistes désignés par la Société scientifique de médecine générale il y a lieu de rajouter :

b) M. Guy Beuken

7° en sa qualité de représentant de la Fondation du Registre du cancer il y a lieu de remplacer :

Mme Françoise Renard par Mme Annemie Haelens »

Bruxelles, le 15 mars 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Santé,

Mme F. LAANAN